

Compte-rendu du CHSCTREA du 15 septembre 2022

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du CHSCTREA du 30 juin 2022
- 2 - Informations de rentrée : Situation sanitaire.
 - Bilan 2021/22 des CoHS des établissements
 - Point sur les visites médicales et les autorisations de conduite
- 3 - Expérimentation ARACT dans les établissements : calendrier des opérations 2022/2023
- 4 - Fonctionnement du CHSCTREA : CVA – groupes de travail – formation des membres de l'instance
- 5 - Mise en œuvre de la réforme des instances régionales
- 6 – Réponses aux questions
- 7- Avis : Alerte sur les conditions de travail des accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH)



Présents :

Pour l'administration : Mme Prudon Desgouttes (SRFD), Mme Rougier, Mme Destaing, Mme André, M. Gros, M. Collisson ; Mme Corset

Pour les représentants SNETAP/FSU : Mme Rigaux, M. Raviart, Mme Vivet, Mme Roussel, Mme Chalaye, M. Lartigue, M. Chanut et M. Labouret ; FO : M. Chapelon ; SEA/UNSA : Mme Forest, M. Coppéré ; SGEN/CFDT : Mme Girard

1 - Approbation du procès-verbal du CHSCTREA du 30 juin 2022

Pas de remarques, le PV est approuvé.

2 - Informations de rentrée :

- Situation sanitaire

Actuellement niveau vert avec pour doctrine accueil en présentiel de tous les élèves. Rappels des recommandations émises par les autorités sanitaires pour la limitation de la propagation du virus : lavage régulier des mains, aérations des locaux régulière (10 min/h), vérification et entretien des systèmes de ventilation. Le contact tracing sur la Covid, au niveau des établissements se poursuit tous les 15 jours. Une commande nationale de 2 boîtes de 50 masques par agent est à récupérer dans les EPL de livraison. Pour les masques inclusifs : pas d'amélioration de qualité malgré le coût de 7€, priorité aux élèves à besoins spécifiques, aux AESH, ainsi que les enseignants de langues. Les règles d'isolement sont les mêmes que pour l'ensemble de la population. Il a été rappelé aux EPL de mettre à jour leur PCA et leur PRA.

- Bilan 2021/22 des CoHS des établissements (Présentation par M. Gros)

→ En réponse à la question 5 du SNETAP FSU :

Sur les 28 EPL, 23 ont leur CoHS sans participation de la médecine du travail, 9 EPL ont réalisé une CoCT. 106 exercices d'évacuation (différents types, différenciation sur de prochaines enquêtes) ; 22 PPMS réalisés, 1 agent de prévention par EPL ; 396 secouristes (PSC1) formés (à différencier de SST et formateurs SST)

Accidents du travail : 153 accidents dont 35 % d'enseignants et formateurs et 65 % hors enseignants pour 2027 jours d'arrêts de travail soit une moyenne de 13 jours d'arrêts par accident.

Conseils de disciplines : 98 conseils de discipline et 71 agressions physiques ou verbales (75% par les élèves, 20% par les parents et 5 % entre agents).

Il a été demandé une comparaison avec les autres régions et au niveau national sur les agressions. Il existe la note de service SG/SRH/SDDPRS/2016-336 du 20/04/2016 relative à la prévention, au signalement et à l'accompagnement des agressions subies par les agents du ministère. Accident grave sur l'EA de Roanne Chervé avec défaut de port d'EPI.

L'enquête CoHS va être retravaillée pour la rendre plus lisible et plus concrète notamment avec la prise en compte de la taille des établissements, leur configuration (1 ou plusieurs sites).

- Point sur les visites médicales et les autorisations de conduite (Présentation par Alfred Gros)

→ En réponse à la question 1 du SNETAP FSU.

Surveillance médicale des agents :

Le suivi des agents est différencié selon le statut :

-Titulaires et ACEN : conventionnement DRAAF ;

-Agents sur budget établissement : conventionnement de l'EPL (Centres de gestion, médecins actifs ou retraités) ou/et suivi MSA.

Il a été relevé des établissements en difficulté de suivi médical : Cibeins, Bourg-en-Bresse, Contamine-sur-Arve. Une vigilance a lieu sur les départements 15, 38, 42 et 43 en fin de conventionnement

Point conventionnement DRAAF : Les conventions départementales ne sont pas toutes remontées au niveau du SG DRAAF.

Autorisations de conduite : La délivrance demeure sous la responsabilité du directeur. Certaines difficultés sont liées au contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement du travail. Des formations CACES (certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité) et par le réseau de formateurs interne sont à prévoir. Un point a été fait avec les directeurs et Alfred Gros sera chargé du suivi des attributions dans les EPLEFPA. Sur Roman les autorisations de conduites ont enfin été délivrées aux agents concernés.

Registres Hygiène et sécurité / Danger grave imminent : Pas de difficulté particulière, point qui a vocation à être rappelé en début d'année et lors de la première CoHS de l'année.

Formation des personnels : Deux séminaires SST pour les cadres du MASA (les 4 octobre à l'Ouest et le 6 octobre à l'Est)
⇒ Les directeurs d'EPLEFPA ont été informés.

3 - Expérimentation ARACT dans les établissements : Une réunion du groupe de suivi est programmée à Roanne le 29 septembre de 9h à 12 h. Une intervention avec un regard nouveau et critique sera réalisé lors de l'étape de relecture pour le livrable.

4 - Fonctionnement du CHSCTREA:

- CVA : point sur la rentrée 2022 :

L'objectif de cette instance est de stabiliser la constitution de la cellule pour assurer une symbiose entre les membres représentant des personnels et de la direction lors des phases d'écoute et la formulation des préconisations. Deux jours de formation sont prévus les 14 et 15 novembre 2022. Il est proposé d'inscrire au règlement intérieur l'obligation de formation de tous les membres.

- Bilan des groupes de travail précédents :

→ En réponse à la question 4 du SNETAP FSU :

GT numérique : présentation par Didier Collisson (Sandrine Roussel, Marc Lartigue, Gwendoline PROSPER)

- Thématique : réflexions portées sur les conditions de développement des usages dans les établissements et les difficultés rencontrées (usagers, organisation du travail, tutelles et compétences respectives)

* Organisation de réunions mixtes (présentiel et distanciel) ou avec des réunions avec 2 ou 3 points de présence répartis dans la Région pour éviter que chacun soit derrière son écran sans contact du tout avec les collègues.

- * Continuer à faire les remontées des problèmes et des propositions aux différentes tutelles
- * Étudier la possibilité de rencontrer le responsable du département ETNA du SG/SNUM
- * Garder le contact au sein du GT par une ou deux réunions par an

GT autorisations de conduite et vêtements de travail : le renouvellement du groupe sera nécessaire.

GT émergence de nouveaux risques : demande de s’emparer de l’émergence des conflits croissants entre les parents et l’institution (Présentation par Sonia Rougier)

A la demande du **SNETAP/FSU** la mise en place :

- d’une charte des relations Parents-Représentants de l’Enseignement Agricole, d’un accompagnement des personnels en cas de situation de crise, d’une expertise sur les retours d’expérience des actions mises en place à l’Éducation Nationale sur la gestion des relations avec les usagers et de l’accompagnement des équipes victimes ;

- d’un volet prévention, compléments sur les usages des messageries et outils de communication entre apprenants, parents et personnels des établissements, par 4 représentants du SRFD : Mme Rougier, Mme Rosnet et Mme Sperat, Mme Viviand ; 5 représentants des personnels : Mme Raviart, Mme Chalaye, Mme Brette, Mme Donnay et M. Coppéré, 3 représentants de direction : M. François Ronch (La tour du Pin), M. Emmanuel Courtaud (Voiron), Mme Nathalie Fourneault (Combrailles).

5 - Mise en œuvre de la réforme des instances régionales :

Point sur la préparation des élections professionnelles prévues du 4 au 8 décembre 2022. Tous les 15 jours, une remontée se fera à la Centrale pour une consolidation courant octobre, l’outil doit être opérationnel dès début décembre.

3 bureaux de vote pour :

- le Comité Social d’Administration Unique REA (CSA UREA)
- les 2 Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les catégories A et B/C.

En région AURA, en plus du CSA Unique Régional de l’Enseignement Agricole (CSA U REA), une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité, et de conditions de travail (SST) est obligatoire compte-tenu de la taille de la région. Le rythme des réunions est précisé dans les textes. Un travail sera à faire lors de la 1ere séance pour bâtir les clauses de notre organisation via un règlement intérieur. Les établissements auront en plus une CoHS obligatoire à partir de janvier 2023.

6 – Réponses aux questions diverses :

Retrouvez les questions diverses SNETAP/FSU : <https://regions-snetap-fsu.fr/ara/wp-content/uploads/sites/12/2022/10/Questions-diverses-SNETAP-FSU-pour-le-CHSCTREA-du-15-sept-2022.pdf>

- ‘Surchauffe’ dans les UFA-CFPPA

La NS DGER/SDPFE/2022-664 du 5/9/2022 fait état de l’organisation d’une commission nationale de suivi des conditions d’emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA des EPLEFPA, qui doit avoir une déclinaison régionale nommée Commission régionale de suivi. Dans la NS DGER/SDPFE/2022-468 du 21 juin 2022, dans le point B7, pages 7 et 8, le national a indiqué que, suite à la réunion du 4 octobre 2022 à Paris, un tableau national sera transmis, qui permettra d’entamer le travail au niveau régional pour la mise en place de la commission. Le travail se met donc en route après des années de réflexion sur le protocole de 98.

- Dysfonctionnements MIREX

Suite aux nombreux dysfonctionnements au sein de la MIREX, tant au niveau de l’organisation que des conditions de travail organisation matérielle locale et meilleur accueil des agents pour assurer leurs missions, les représentants

SNETAP/FSU du CHSCTREA AuRA demandent le RETEX de la réunion du 11 juillet 2022 avec la DGER et les 4 DRAAF qui ont un service MIREX. Le plus gros point d'avancement est le fait que les MIREX doivent généraliser les avances de frais, cela représente une masse de travail supplémentaire importante pour la MIREX mais qui présentera une réelle avancée pour les agents.

- Les lecteurs scripteurs non AESH sur des temps d'épreuves

Concernant les lecteurs scripteurs ACB de juin 2022, certaines directions ne veulent pas intégrer ces temps comme temps de travail. Cela a engendré des conflits et du mal être des agents devant la non-reconnaissance du travail par leurs structures. Les représentants SNETAP/FSU du CHSCTREA remarquent qu'il n'est pas normal de ne pas reconnaître ces temps puisque ce sont les directeurs qui désignent les agents. De plus, en cas d'accident sur le trajet, nous souhaitons connaître dans ce cas « l'employeur » référent. L'organisation et la responsabilité relèvent de l'établissement. Cela peut être source de traitements différenciés. Isabelle FOREST fait remarquer que le sujet du lecteur scripteur pour les CCF est encore plus prégnant, le manque de clarté est dommageable. La demande d'accompagnement peut être faite pour l'examen final. Il faut cocher ce qui est nécessaire et le mettre en œuvre tout au long de l'année.

7-Avis : Alerte sur les conditions de travail des accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap (AESH) :

Retrouvez l'avis sur les conditions de travail des accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap :

<https://regions-snetap-fsu.fr/ara/wp-content/uploads/sites/12/2022/10/avis-AESH-septembre-2022.pdf>

L'avis est adopté à l'unanimité des votants

Fin du CHSCTREA 17h45



Vos représentants SNETAP/FSU